

Boulange

La Maison de santé sera inaugurée à l'arrivée d'un second médecin

Les élus ont accepté les comptes administratifs principal, d'assainissement et concernant la Maison de santé pluri-professionnelle (MSP). Lors de ce dernier conseil municipal, il a aussi été question de téléconsultations à la pharmacie et de l'arrivée d'un second médecin à la MSP.

Roland Ricci, adjoint chargé des finances, a présenté les divers bilans. Concernant le compte administratif 2023, budget principal, pour la section d'investissement, 365 100 € sont annoncés en dépenses et 106 992 € en recettes. Le résultat définitif de compte administratif qui s'établit à 398 526 € a été adopté. Pour ce qui est du compte administratif, section investissement, après intégration des résultats antérieurs, le résultat de clôture s'élève à 196 205 €. Les restes à réaliser sont de 34 000 € en dépenses et 4 296 € en recettes. Le résultat de clôture s'établit à 166 501 €, budget accepté également.

Au niveau de la Maison de santé, le résultat définitif s'établit à 398 152 €.

Les élus ont décidé de se doter d'un Règlement budgétaire et financier (RBF) à compter de l'exercice 2024 et d'ouvrir les Autorisations de programmes (AP) et d'affecter les Crédits de paiement (CP) pour le développement du complexe sportif.

Le maire Antoine Falchi a informé les élus que les travaux de construction de la Maison de santé ont été achevés en juin 2023 et que la structure est opérationnelle depuis le 1er juillet 2023. En vue de marquer cette étape significative et anti-



La Maison de santé est opérationnelle depuis juillet dernier.

cipant le recrutement d'un second médecin généraliste, il a proposé d'organiser l'inauguration à l'occasion de son arrivée. Point accepté.

Un équipement de téléconsultation à la pharmacie

« Armelle Pocco, pharmacienne à Boulange, souhaite installer un équipement Medadom dans sa pharmacie, facilitant ainsi la

mise en place de téléconsultations. Les praticiens de la MSP ont été consultés et leur avis favorable souligne l'importance de cette initiative » a indiqué le maire. Aussi les élus ont-ils décidé d'accorder une subvention d'équipement d'un montant de 2 000 €, subvention versée après le vote du budget 2024. Les édiles d'effectuer cet amortissement sur une durée d'un an.

Prime aux agents communaux et motions

Le maire a présenté les divers montants de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents communaux, suivant les rémunérations brutes perçues du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. La prime fera l'objet d'un versement unique au mois d'avril.

Dans leur lancée, les élus ont adopté une motion pour le maintien des services bancaires de proximité à Boulange. Une pétition a reçu

613 signatures, dont 396 sociétaires.

Présentée par Thomas Piazza, une troisième motion de soutien aux communes minières pour une réforme profonde du code minier ne laisse pas indifférents les élus. Cette délibération sera transmise à Jean-Pierre Kucheida, président de l'Association des communes minières de France, aux députés et maires honoraires.